

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 27/03/2024

Le Conseil d'administration du Centre de Gestion s'est réuni le mercredi 27 mars 2024 à 10h30 - Immeuble HORIOPOLIS - rue du Cardinal Richaud à BORDEAUX-LAC, sous la présidence de **Monsieur Didier MAU**, Président.

PRÉSENTS

M. BILLOUX Roger, Conseiller municipal de PINEUILH
Mme BOURSEAU Christiane, Maire de VIRSAC
Mme BRISSON Sylvie, Maire de YVRAC
M. DAIRE Christian, Maire de TOULENNE
M. DUPRAT Christophe, Maire de SAINT AUBIN DE MÉDOC
M. DURANT Marcel, Maire de FRONSAC
Mme EYHERAMONNO Mauricette, Conseillère communautaire de la Communauté de communes du Fronsadais
Mme GANTCH Chantal, Maire de SAVIGNAC DE L'ISLE
Mme LEMAIRE Anne-Marie, Membre du Conseil d'administration du CCAS de VILLENAVE D'ORNON
Mme LE YONDRE Nathalie, Maire de AUDENGE
M. MANO Alain, Conseiller communautaire de la COBAN
M. PEScina Jérôme, Maire de MARTIGNAS SUR JALLE
M. POIGNONEC Michel, Maire de VILLENAVE D'ORNON
M. RECORS Roger, Maire – adjoint de CESTAS
M. SIRDEY Denis, Maire-adjoint de LIBOURNE
Mme VIANDON Catherine, Conseillère municipale de SAINT GERMAIN DU PUCH

REPRÉSENTÉS

M. ASTIER Dominique, Maire-adjoint de CENON (*procuration à M. BILLOUX*)
M. DELUGA François, Maire de LE TEICH (*procuration à Mme LE YONDRE*)
M. EGRON Jean-François, Président du CCAS de CENON (*procuration à Mme BRISSON*)
M. GAZEAU Francis, Maire de CADAUJAC (*procuration à M. SIRDEY*)
Mme LARRUE Marie, Maire de LANTON (*procuration à Mme EYHERAMONNO*)
M. MONTION Alain, Maire de SAINT ROMAIN LA VIRVEE (*procuration à M. DURANT*)
M. PAIN Cédric, Maire de MIOS (*procuration à M. MANO*)
M. SALLABERRY Emmanuel, Président du CCAS de TALENCE (*procuration à M. DUPRAT*)
Mme ZAMBON Josiane, Maire de SAINT LOUIS DE MONTFERRAND (*procuration à Mme GANTCH*)

EXCUSÉS

Mme ANFRAY Stéphanie, Conseillère régionale
Mme BOULTAM Yasmina, Conseillère régionale
M. CHARIER Alain, Conseiller départemental
Mme MOUQUET Aline, Conseillère départementale
M. MINCOY Jean, Maire de CISSAC-MÉDOC
Mme PALIN Karine, Maire de SOUSSANS
Mme SAINTOUT Michelle, Maire de SAINT ESTEPHE
M. ROBERT Fabien, Conseiller régional
M. RUBIO Alexandre, Maire de BASSENS
M. VIANDON Christophe, Conseiller départemental

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme GANTCH Chantal, Maire de SAVIGNAC-DE-L'ISLE

PAYEUR : M. DECROS Henri, Payeur Départemental de la Gironde, absent.

Les délibérations de cette séance ont fait l'objet de l'envoi d'un ordre du jour le 15 mars 2024 à chaque membre du Conseil d'administration. Ordre du jour arrêté, conformément au décret régissant les centres de gestion, par le bureau en sa séance du 28 février 2024.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 27/03/2024

Délibération n° DE-0018-2024

Rapporteur : **Mme LE YONDRE**

Objet : **Affectation du résultat de l'exercice 2023 – Budget Principal**

Le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration que le résultat constaté dans le Compte Administratif 2023 doit être affecté préalablement à sa reprise dans le Budget Primitif 2024. Il précise à l'assemblée délibérante que le solde d'exécution de la section d'investissement est directement reporté en section d'investissement sans qu'il soit nécessaire de délibérer à cet effet.

Après constatation du résultat de fonctionnement au Compte Administratif 2023 du Budget Principal, le Conseil d'Administration peut affecter ce résultat en tout ou partie au financement de la section d'investissement ou au financement de la section de fonctionnement, étant entendu que ledit résultat doit être affecté en priorité à la couverture du besoin réel de financement de la section d'investissement.

Après avoir adopté le Compte Administratif 2023, le Conseil d'Administration a constaté que le résultat de clôture 2023 du Budget Principal se présente comme suit :

	Résultats antérieurs reportés	Résultats de l'exercice 2023	Restes à réaliser	Résultats de clôture 2023
Investissement	1 223 594,71 €	- 77 244,06 €	- 97 591,44 €	1 146 350,65 €
Fonctionnement	1 892 042,42 €	327 347,74 €	-	2 219 390,16 €

En l'espèce, il n'est pas constaté de besoin réel de financement de la section d'investissement. Au contraire, le résultat de clôture de ladite section augmenté du solde des Restes à réaliser génère un excédent réel de financement de 1 048 759,21 €.

Le Conseil d'Administration, sur le rapport du Président, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

DÉCIDE

- d'affecter comme suit le résultat de clôture de la section de fonctionnement du Budget Principal :

I/ Résultat de la section de fonctionnement au 31.12.2023	2 219 390,16 €
II/ Affectation obligatoire Couverture du besoin de financement (c/R 1068)	-
III/ Solde disponible après affectation obligatoire	2 219 390,16 €
IV/ Affectation du solde disponible Report à la section de fonctionnement (c/R 002) Réserve d'investissement (c/R 1068)	-

Accusé de réception en préfecture
033-283300036-20240327-DE-0018-2024-2-DE
Date de réception en préfecture : 27/03/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 27/03/2024

Le Président du Centre de Gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait à BORDEAUX, le 27 mars 2024.

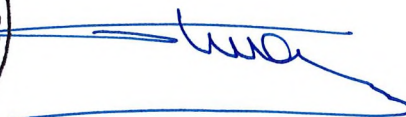
La secrétaire de séance,



Chantal GANTCH
Maire de SAVIGNAC DE L'ISLE



Le Président,



Didier MAU
Président de la Communauté de Communes
MEDOC ESTUAIRE

RÉCEPTIONNÉE PAR LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE : 27 MARS 2024

PUBLIÉE LE : 27 MARS 2024